

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE
DE
RANES**

61150 RANES

L'an deux mil vingt
Le dix décembre à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de :
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

DATE DE CONVOCATION
04.12.2020

Etaient présents : COUPRIT Pierre (Maire)
RIGOUIN Yves – DELENTE Marie-Hélène – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette –
BÉCHET Emmanuel – CAILLAUD Béatrice – FONTELLAYE Alain – SERAIS
Géraldine – MALOIZEL Régis – VILLETTE Geneviève – ESNAULT Magali – BLOT
Jean-Yves – AMIARD Nicole – DROT Sébastien –

DATE D'AFFICHAGE
11.12.2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Néant

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Secrétaire : DROT Sébastien

- 1) Voirie : Des travaux de voirie ont été réalisés par Argentan Intercom. Le montant de la participation de la commune pour ces travaux s'élève à la somme de 9 059 €.
- 2) Site internet : Il a été décidé de créer un nouveau site internet. Après vote du conseil municipal, par 10 voix pour et 5 contre, il a été décidé de prendre un prestataire extérieur pour réaliser le site. Deux entreprises seront consultées pour choisir la meilleure offre.
- 3) Installation classée : Dans le cadre du projet d'augmentation de cheptel pour le GAEC de Pointel, il a été donné un avis favorable au dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement.
- 4) Droit de place pour exposants : Un droit de place de 20 € par an sera demandé aux exposants de Food truck qui utilisent de l'électricité pour leurs activités. Les exposants venant sur le marché le samedi matin ne sont pas concernés.
- 5) Application mobile panneau Pocket : La commune va proposer l'application mobile panneau Pocket. Celle-ci permet d'informer ou d'alerter toutes les personnes qui auront téléchargé cette application. Il n'y a pas besoin de créer un compte. Dès que l'information est notifiée, un message informe l'abonné qui pourra en prendre connaissance. Le coût pour la commune est de 230 € à l'année. Il est décidé de prendre ce service pour 1 an.
- 6) Pouvoirs de police : Par arrêté, les pouvoirs de police resteront compétence du maire, et ne seront pas transféré à Argentan Intercom.
- 7) Secours populaire français : Il sollicite la mise à disposition d'un local sur la commune. Cela permettrait la distribution alimentaire aux bénéficiaires ne disposant pas de moyens de locomotion pour se rendre à Argentan. Le conseil municipal donne son accord, et un local sera proposé.

- 8) Salle polyactivité : La nouvelle salle polyactivité a fait l'objet de vandalisme et dégradations. Une plainte a été déposée. Le préjudice s'élève à environ 1 200 €.
- 9) Divers : Trois jeunes de Rânes souhaitent avec leur club organiser un cyclo-cross dans le parc du château le 29 décembre 2020. Ils sollicitent une subvention. Une subvention de 300 € leur est accordée. En cas de report de la date pour des raisons sanitaires, la subvention sera maintenue.